Royaume du Maroc
Direction Provinciale de l'Equipement,
du Transport et de la Logistique de Larache

Avis d'achat sur bons de commande n°29/2026

Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport et de la Logistique de Larache procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décretn° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : (PC 2026) Achat des produits d'alimentation pour les agents l'entretien routier de la DPETL de Larache

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Taux TVA	Quantité	Garanties exigées
1	Sucre morceau de thé paquet de 1 Kg «Al Enmer» ou équivalent	Paquet de 1 Kg	U	10%	130	Conforme aux normes alimentaires, emballage scellé
2	Sucre granulé sachet de 2 Kg «Al Enmer» ou équivalent	Sachet de 2 Kg	U	10%	130	
3	Farine finot de blé dur premier choix (sac de 10 Kg) «Al Itkane» ou équivalent	Sac de 10 Kg	U	0%	130	
4	Semoule fine de blé dur premier choix (sac de 10 Kg) «Al Itkane» ou équivalent	Sac de 10 Kg	U	0%	130	
5	Farine complète blé dur premier choix (sac de 10 Kg) «Al Itkane» ou équivalent	Sac de 10 Kg	U	0%	130	
6	Huile de table premier choix (bidon de 5 litres) «Lesieur» ou équivalent	bidon de 5 litres	U	10%	130	
7	Thé vert de premier choix paquet de 500g «El Sebaa» ou équivalent	Paquet de 500g	U	20%	130	
8	Café grain moulu premier choix paquet de 200 g «Carrion» ou équivalent	Paquet de 200g	U	20%	130	
9	Haricots blanc de premier choix paquet de 1 Kg «Sam» ou équivalent	Paquet de 1Kg	U	0%	130	
10	Pois chiche de premier choix paquet de 1 Kg «Sam» ou équivalent	Paquet de 1Kg	U	0%	130	
11	Lentilles de premier choix paquet de 1 Kg «Sam» ou équivalent	Paquet de 1Kg	U	0%	130	
12	Couscous moyen de premier choix paquet de 1 Kg «Kenz» ou équivalent	Paquet de 1Kg	U	0%	130	
13	Riz jaune glacé premier choix (paquet de 1 Kg) «Cigala» ou équivalent	Paquet de 1Kg	U	10%	130	
14	Boîte de tomate double concentré de premier choix 850 g «Aicha» ou équivalent	Boite de 850 g	U	20%	130	
15	Plateau de 30 unité d'œuf	Plateau de 30 œufs	U	20%	130	
16	Lait UHT premier choix paquet de 6L «Jaouda» ou équivalent	Paquet de 6 litres	U	20%	130	
17	Fromage premier choix paquet de 64 Morceaux «La vache qui rit» ou équivalent	Paquet de 64 morceaux	U	20%	130	
18	Miel d'oranger pur premier choix boite 1 Kg	Boite de 1 Kg	U	20%	130	

- Le fournisseur est tenu de livrer des produits de bonne qualité, conformes aux normes sanitaires en vigueur et aux spécifications demandées.
- Tous les produits doivent être propres à la consommation, bien emballés, et accompagnés des documents justifiant leur qualité et leur origine.

- En cas de constatation d'une non-conformité ou d'une qualité insuffisante, le fournisseur s'engage à remplacer immédiatement les produits concernés à ses frais, sans aucun délai supplémentaire ni coût pour le maître d'ouvrage

- Avant la date limite de réception des devis, chaque concurrent doit déposer au bureau des marchés de la DPETL contre accusé de réception l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu. Le cautionnement provisoire est fixé à **Deux Mille Quatre Cent Dirhams (2400,00 DH TTC)**. Il restera acquis au maître d'ouvrage dans les cas cités à l'article 18 du CCAG-T et à l'article 24 du décret n °2-22-431
- Le concurrent doit également déposer **une attestation d'hygiène alimentaire valide** délivrée par les autorités compétentes au bureau de la DPETL avant la date et l'heure limites de réception des devis, contre accusé de réception.
- Lieu de fourniture : DPETL de Larache
- Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : **10 Jours**
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 17/11/2026 à 11H 30
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

LE DIRECTEUR PROVINCIAL DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
LARACHE

AITTALAB Azeddine